

Autres dénominations : Pompier / Pompière • Pompier d'aérodrome / Pompière d'aérodrome

Présentation du métier

Le pompier d'aérodrome / La pompière d'aérodrome participe au sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les zones d'aérodromes et les zones voisines telles que définies par la réglementation en vigueur.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac+2 (BTS, DUT, ...) complété par une formation en secourisme (attestation, certificat de premier secours, brevet de pisteur-secouriste, ...).

Des habilitations électriques peuvent être requises.

Compétences professionnelles

- Analyser et prévenir des risques
- Assister et aider les personnes ou réceptionner les secours
- Identifier une zone d'accident, de sinistre et les interventions demandées
- Implanter et contrôler les dispositifs de prévention d'accident, de sécurisation et de protection de zones par balisage, signalisation, protection, ...
- Informer les hiérarchiques, forces de l'ordre, médecins, ... sur les interventions, les risques et les évolutions de la situation
- Préparer et ranger ses outils, son matériel
- Réaliser les interventions de lutte contre les sinistres (incendies, effondrements, inondations, ...) et les produits dangereux, corrosifs, toxiques
- Réceptionner, identifier des appels téléphoniques, des alarmes, ... et déclencher des interventions de secours et d'assistance
- Règles et consignes de sécurité
- Techniques de lutte incendie
- Utilisation d'engin et matériel incendie
- Utilisation d'équipement de protection et de sécurité
- Utilisation d'équipement de secours et de sauvetage
- Utiliser du matériel de soin
- Utiliser un appareil de réanimation

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Gérer son stress
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K1705 - Sécurité civile et secours](#).